



EXTRAIT N°95/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Préfecture de Martinique
Assassinat de légalité
REGULÉ

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

16 DEC. 2022

Date de la
convocation :
Le 06 décembre
2022

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de
séance :
Présents 24
Procurations 2
Absents 5
Excusés 2

En cours de
Séance :
Présents 22
Procurations 4
Absents 5
Excusés 2

1. L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. Yan MONPLAISIR, maire ;

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme LEGIEL Eliane, M. NAPOLY Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline M. THELESTE Johan, Mme CARDOU Josiane, Mme RIERNY Sandrine, M. CIDOLIT Bertrand, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry),

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, Mme MENCE Marielle, M. DELPHIN Laurent, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA 'DGSA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUNDOUROM (DSU), M. Alain BONHEUR (DST), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Géraldine ALONZEAU (DSAGAJ),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et quarante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Sandrine CAVALIER-DOURE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DES SYSTEMES D'INFORMATION DEMANDE DE SUBVENTION FEDER

Le Maire expose :

L'inclusion numérique apparaît aujourd'hui comme une condition de la maîtrise des cultures et des outils numériques et de l'accès à des services de plus en plus dématérialisés.

La ville veut renforcer et rendre des services nouveaux en accélérant la transformation numérique de son administration par le soutien à la dématérialisation des démarches administratives en ligne, l'usage des données, le renforcement de la coopération avec les partenaires et usagers, le déploiement de FranceConnect¹ et l'accès aux API² nationales ;

La ville veut comme objectif principal bénéficier pleinement des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics par la mise en place d'une e-administration, d'un système d'information innovant pour la participation citoyenne et d'une gestion de la relation aux usagers (GRU).

Une mise en cohérence est préconisée des systèmes d'information afin de faire évoluer le nouveau système d'information de la ville pour l'adapter et répondre aux nouvelles exigences en termes de dématérialisation et de sécurisation des données.

Cette évolution passe par une consolidation du matériel et une mutualisation des services à travers les champs d'intervention suivants :

- Mise aux normes technologiques des systèmes d'information avec la présence d'un socle d'infrastructure innovant,
 - Nouveaux matériel support, outils transversaux de collaboration
 - Mutualisation et numérisation, processus de digitalisation de la donnée (numérisation de l'Etat Civil en vue du renforcement de l'e-administration), outils d'analyse, ...
- Améliorer la relation à l'usager et accompagner les agents dans la transition numérique
- Développer l'offre de services numériques locaux de qualité
 - Outils permettant la continuité de la dématérialisation des procédures administratives (Courriers, Ged, Police, Etat civil, Délibération et contrôle de légalité)

Par ce biais, les projets de la ville concernent les fonds FEDER pour 2021-2027 qui fixent des orientations sur la thématique du numérique. Cette évolution se terminera en Juin 2024 et le **plan de financement** est établi comme suit :

DEPENSES € HT		RESSOURCES € HT	Taux
Dématérialisation par des logiciels de workflow et relation citoyenne : logiciel Police, logiciel des Cimetières, logiciel de gestion du courrier et GED avec les actes administratifs dématérialisés. AMO (<i>assistant à maîtrise d'ouvrage</i>)	110 727,00	Europe	302 207,75 65%
Socle d'infrastructure innovant et Matériels de stockage dématérialisés	306 663,00	CTM	69 740,25 15%
Numérisation archives, archivage de documents		Ville	92 987,00 20%
Numérisation des actes et registres d'Etat Civil	47 545,00		
	464 935,00		464 935,00 100%

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté pour la mise en place du projet de développement numérique des systèmes d'information,
 - **D'AUTORISER** le maire à signer tous les actes y afférents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 12 décembre 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Pour le Maire, et par délégation
1^{er} Adjoint

Claude ADELE